

Soyons maître de notre destin !

Le Conseil de Surveillance du nouveau fonds Cap'Orange exercera son mandat d'avril 2017 à avril 2020. Pendant cette période, notre entreprise devra faire face à plusieurs événements d'importance :

- un probable désengagement de l'État, **préconisé par la Cour des Comptes** et plusieurs fois évoqué par BPIFrance, susceptible d'ouvrir la porte à de nouveaux investisseurs, au capital comme au Conseil d'Administration d'Orange ;
- en janvier 2019, un bilan avec l'État sur la présence des fonctionnaires chez Orange, prévu par la **LOI n° 2003-1365 du 31 décembre 2003**, et rappelé par notre PDG lors de la VIF de janvier dernier.

Nous voulons permettre aux personnels actionnaires de peser dans le débat.

L'élection du Conseil de Surveillance du fonds Cap'Orange, qui possède 4,97% du capital de notre entreprise et pèse environ 11% des suffrages exprimés en Assemblée Générale des Actionnaires d'Orange, revêt une importance particulière :

- Lorsqu'il s'agit de valider des décisions clefs, les droits de vote détenus par les personnels prennent toute leur importance. Si Orange devait procéder à une fusion-acquisition par échange d'actions (avec Bouygues Telecom, Canal+, Telecom Italia...), la majorité des 2/3 sera requise en Assemblée Générale des actionnaires. Peser 11% des suffrages exprimés peut faire la différence.
- L'administrateur représentant les personnels actionnaires, dont le mandat sera renouvelé en 2018, sera issu du Conseil de Surveillance du fonds Cap'Orange.

Il importe donc de confier vos voix à des représentants qui défendent réellement l'intérêt collectif des personnels actionnaires, et qui poursuivront les actions entreprises depuis plus de 10 ans, qui ont déjà permis :

- de rendre les Conseils de Surveillance aux représentants des personnels, en imposant qu'ils y détiennent la majorité absolue des sièges et des voix : c'est la garantie que le vote du fonds Cap'Orange en AG des actionnaires est bien l'expression des personnels porteurs de parts, et non celle de la Direction ;
- de faire baisser le dividende pour assurer la pérennité d'Orange, de ses investissements et de ses emplois ;
- d'obtenir les droits de vote doubles pour les actions Orange détenues par les personnels dans le PEG ;
- de faire rétablir l'obligation de réserver aux personnels et anciens personnels d'Orange 10% des titres cédés par l'État lorsqu'il se désengage du capital de leur entreprise.

Vous pouvez retrouver le détail et les preuves de ces actions dans notre **profession de foi**.

Nous continuerons de porter la voix des personnels actionnaires, en demandant notamment :

- le maintien d'un dividende strictement inférieur au résultat net de l'entreprise ;
- des Offres Réservées aux Personnels (ORP) généreuses et régulières pour atteindre au plus vite au moins 10% du capital détenu par les personnels ;
- des objectifs atteignables en cas de plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA).

Ne vous faites pas voler vos voix !

La Direction a toujours tenté de conserver le pouvoir dans les Conseils de Surveillance, afin de disposer d'un poids décisif dans les votes en Assemblée Générale... et elle avance masquée derrière des associations qu'elle finance en quasi-totalité, et qui, comme certaines organisations syndicales, **votent toujours exactement comme la Direction**.

L'ADEAS ne perçoit aucune subvention de la Direction, pour défendre en toute indépendance l'intérêt collectif des personnels actionnaires d'Orange.

La **CFE-CGC** siège depuis l'origine dans tous les fonds du PEG d'Orange. Avec l'**ADEAS**, elle vous propose, en **abonnement gratuit** et en accès libre, une **lettre de l'Épargne et de l'Actionariat Salariés**, des actus et des **Flashs pratiques**, qui permettent à chacun de mieux gérer son épargne salariale, mais aussi de connaître, en toute transparence, nos actions et nos votes sur les résolutions présentées en Assemblée Générale des Actionnaires.



Avec le soutien de



La CFE-CGC Orange, avec le soutien de l'ADEAS, poursuivra sa défense énergique de l'intérêt collectif des personnels actionnaires, avec d'autant plus de poids qu'elle aura de sièges dans le nouveau Conseil de Surveillance Cap'Orange.

Vote électronique exclusivement.

Un seul tour :

du lundi
6 mars 2017
9h00
au mercredi
15 mars 2017
14h00

Élection du Conseil de Surveillance Cap'Orange 2017

Vote électronique du 6 mars 9h00 au 15 mars 14h00

Vos candidats CFE-CGC Orange

Vous avez des questions ?

3 de nos candidats se tiennent à votre disposition pour vous répondre :

Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange
06 86 27 32 72

Patrice Brunet
Président de l'ADEAS
06 89 30 40 23

Hélène Marcy
Représentante des personnels actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange
06 71 27 05 86



Sébastien Crozier
Orange Business Services
SCE - Paris



Patrice Brunet
Orange France Siège
Arcueil



Hélène Marcy
IMTW
Toulouse-Blagnac



Thierry Chatelier
Orange Business Services
SCE - St Denis



Laurence Dalbousière
Orange France Siège
Arcueil



Nicolas Triki
DO Nord
Villeneuve d'Ascq



Stéphane Gouriou
DTSI
Pessac



Julien Leroy
DTSI
Villeneuve d'Ascq



Catherine Juncarol
DO Ile de France
Paris



Lionel Bouteille
Orange Business Services
NRS - Lyon



Anne Mestre
DO Sud Est
Marseille



Jean-Michel Poizeau
Fonctions Supports & Finances - Paris



Fatima Hamadi
Orange France Siège
Arcueil



Valérie Vincent
DO Sud
Montpellier



Philippe Cazeaux
Equant
Puteaux



Fanny Medina
IMTW
Chatillon

En savoir +

bit.ly/CapOrange2017



et sur www.adeas.org



@CFECGCOrange
@ADEASOrange
#CapOrange2017

L'actionnariat salariés : un vrai pouvoir, à prendre et à défendre.